

**Extrait du Registre des Délibérations
du bureau du conseil communautaire
de la communauté de communes
de la vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 19

Séance du 06 MARS 2006
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 14

M. LOGEL, Mme WEISS, M. SIBLER, Mme CABIROL DE SAINT GEORGES,
M. SCHLOSSER, M. MEYER-KUHN, M. BERTRAND, M. GOETZ, M. HAAS,
M. ISEL, M. PREVOT, M. RICHERT, M. WEISBECKER, M. MARTIN.

Absents :

M. ATZENHOFFER, M. WINLING, M. MERG, (excusés), M. BABILON,
M. WITTMER.

DEL. N° 002/2006bureau

OBJET : SUBVENTIONS POUR LES SEJOURS SCOLAIRES (COLLEGE DE WOERTH)

- *VU la demande de subventions du 16 janvier 2006 du collège Mac Mahon de Woerth pour un séjour en classe découverte en Auvergne du 28 mai 2006 au 03 juin 2006,*
- *VU la délibération n° 077/2005 du conseil communautaire du 27 juin 2005 donnant délégations au bureau et au président,*

le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **décide de reconduire le dispositif d'aide octroyée aux sorties éducatives et de découvertes pour un montant de 2 € par élève et par jour, pour
. le séjour en classe découverte en Auvergne du 28 mai 2006 au 03 juin 2006 ;**
- **dit que lesdites subventions seront versées sur présentation d'un justificatif (nombre d'élèves participant à chaque séjour et état financier).**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Pour copie conforme
DURRENBACH, le 13 mars 2006

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL

